

Réunion de conseil du 10 Avril 2025 à 20h00

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire

Date de convocation : le 3 avril 2025

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, STEPHENS Angela

Excusé : FOUSSIER François

Absents : HUVELIN Damien, REMAUD Emmanuel

Désignation de la secrétaire de séance : Eliane BARREAU

- Ordre du jour complémentaire

- - Tarif Bois déchiqueté

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

- D2025/036 – Approbation du CFU 2024 Budget Commune (13900)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune qui peut se résumer comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024

	Total réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Exédeant
		Report N-1	Total cumule		
Dépenses	138 620.42		138 620.42	168 728.02	
Recettes	139 504.39	81 460.85	220 965.24	104 949.00	
Solde	883.97	81 460.85	82 344.82	- 63 779.02	18 565.80

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Solde d'exécution	
		Report N-1	Total cumule
Dépenses	558 172.82		558 172.82
Recettes	608 037.30	300 497.20	908 534.50
solde	49 864.48		350 361.68

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

• **D2025/037 - Affectation du résultat 2024 Budget Commune 2025 (13900)**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le CFU 2024,

Décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024

	Total réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Exédeant
		Report N-1	Total cumule		
Dépenses	138 620.42		138 620.42	168 728.02	
Recettes	139 504.39	81 460.85	220 965.24	104 949.00	
Solde	883.97	81 460.85	82 344.82	- 63 779.02	18 565.80

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Solde d'exécution	
		Report N-1	Total cumule
Dépenses	558 172.82		558 172.82
Recettes	608 037.30	300 497.20	908 534.50
solde	49 864.48		350 361.68

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Rappel excédeant exploitation	350 361.68
Cpte 1068 : Affectation en réserves	100 000.00
002 Excédeant exploitation à reporter	250 361.68
001 Excédeant investissement à reporter	82 344.82

Excédeant Global du Budget **368 927.48**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2025/038 – Budget primitif Commune 2025 (13900)**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2025 :

- **Investissement :**

Dépenses : 1 734 070.98 € (RAR 168 728.02 €) = 1 902 799.00 €

Recettes : 1 797 850.00€ (RAR 104 949.00 €) = 1 902 799.00 €

- **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 043 957.60 €

Recettes : 1 043 957.60 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/039 – Approbation du CFU 2024 Budget Chaufferie (13901)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Chaufferie qui peut se résumer comme suit :

BILAN CHAUFFERIE 2024					
BILAN INVESTISSEMENT 2024					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2024	Report N-1	Total cumule		
Dépenses	28 762.22 €	9 625.43 €	38 387.65 €	2 932.80 €	41 320.45 €
Recettes	37 132.58 €		37 132.58 €		37 132.58 €
Solde	8 370.36 €		-1 255.07 €	-2 932.80 €	-4 187.87 €
BILAN EXPLOITATION 2024					
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	61 223.55 €		61 223.55 €		
Recettes	88 300.64 €	105 113.96 €	193 414.60 €		
Solde	27 077.09 €		132 191.05 €		

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Chaufferie,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/040 - Affectation du résultat 2024 Budget Chaufferie 2025 (13901)**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le CFU 2024,

Décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

BILAN CHAUFFERIE 2024					
BILAN INVESTISSEMENT 2024					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2024	Report N-1	Total cumule		
Dépenses	28 762.22 €	9 625.43 €	38 387.65 €	2 932.80 €	41 320.45 €
Recettes	37 132.58 €		37 132.58 €		37 132.58 €
Solde	8 370.36 €		-1 255.07 €	-2 932.80 €	-4 187.87 €
BILAN EXPLOITATION 2024					
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	61 223.55 €		61 223.55 €		
Recettes	88 300.64 €	105 113.96 €	193 414.60 €		
Solde	27 077.09 €		132 191.05 €		
AFFECTION DU RESULTAT 2024					
Excédent fonctionnement			132 191.05 €		
Affectation en réserves au cpte 1068			4 187.87 €		
Excédent de fonctionnement à reporter compte 002			128 003.18 €		
Déficit d'investissement reporté 001			1 255.07		

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/041 – Budget primitif Chaufferie 2025 (13901)**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2025 :

- **Investissement :**

Dépenses : 140 011.02 € (RAR 2932.80 €) = 142 943.82 €

Recettes : 142 943.82 €

- **Fonctionnement :**

Dépenses : 216 176.11 €

Recettes : 216 176.11 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/042 – Approbation du CFU 2024 Budget Hôtel-Restaurant-Multiservices (13902)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de l'Hôtel restaurant multiservices qui peut se résumer comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2023	Report N-1	Total cumule		
Dépenses	21 807.81 €		21 807.81 €		21 807.81 €
Recettes	29 113.88 €	10 295.93 €	39 409.81 €		39 409.81 €
Solde	7 306.07 €		17 602.00 €	0.00 €	17 602.00 €

BILAN EXPLOITATION 2024					
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	13 080.28 €		13 080.28 €		
Recettes	12 090.06 €	6 478.90 €	18 568.96 €		
Solde	-990.22 €		5 488.68 €		

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de l'Hôtel restaurant multiservices,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/043 - Affectation du résultat 2024 Budget Hôtel-Restaurant-Multiservices 2025 (13902)**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le CFU 2024,

Décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024

	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2023	Report N-1	Total cumule		
Dépenses	21 807.81 €		21 807.81 €		21 807.81 €
Recettes	29 113.88 €	10 295.93 €	39 409.81 €		39 409.81 €
Solde	7 306.07 €		17 602.00 €	0.00 €	17 602.00 €

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	13 080.28 €		13 080.28 €
Recettes	12 090.06 €	6 478.90 €	18 568.96 €
Solde	-990.22 €		5 488.68 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Rappel excédent exploitation	5 488.68
Affectation en réserves au cpte 1068	0.00
Excédent exploitation à reporter cpte 002	5 488.68
Excédent investissement à reporter cpte 001	17 602.00

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• D2025/044 – Budget primitif 2025 Hôtel-Restaurant-Multiservices (13902)

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2025 :

- Investissement :

Dépenses : 42 414.05 €
 Recettes : 42 414.05 €

- Fonctionnement :

Dépenses : 22 590.74 €
 Recettes : 22 590.74 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• D2025/045 – Approbation du CFU 2024 Budget Maison Médicale (13903)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Maison médicale qui peut se résumer comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024

	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
		2023	Report N-1		
Dépenses	3 248.67 €	3 103.93 €	6 352.60 €	1 597.36 €	7 949.96 €
Recettes	3 103.93 €		3 103.93 €		3 103.93 €
Solde	-144.74 €		-3 248.67 €	-1 597.36 €	-4 846.03 €

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé	
Dépenses	10 236.11 €		10 236.11 €	
Recettes	9 429.66 €	16 128.72 €	25 558.38 €	
Solde	-806.45 €		15 322.27 €	

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Maison médicale,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025/046 – Affectation de résultat 2024 Budget Maison Médicale 2025 (13903)**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le CFU 2024,

Décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

BILAN INVESTISSEMENT 2024

	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2023	Report N-1	Total cumule		
Dépenses	3 248.67 €	3 103.93 €	6 352.60 €	1 597.36 €	7 949.96 €
Recettes	3 103.93 €		3 103.93 €		3 103.93 €
Solde	-144.74 €		-3 248.67 €	-1 597.36 €	-4 846.03 €

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	10 236.11 €		10 236.11 €
Recettes	9 429.66 €	16 128.72 €	25 558.38 €
Solde	-806.45 €		15 322.27 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Excédent fonctionnement	15 322.27 €
Affectation en réserves au cpt 1068	4 846.03 €
Excédent de fonctionnement à reporter compte 002	10 331.50 €
Déficit d'investissement reporté 001	144.74

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/047 – Budget Primitif 2025 Maison Médicale (13903)**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2025 :

- **Investissement :**

Dépenses : 17 248.67 € (RAR 1 597.36 €) = 18 846.03 €
 Recettes : 18 846.03 €

- **Fonctionnement :**

Dépenses : 27 251.50 €
 Recettes : 27 251.50 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/048 – Fixation des tarifs chaufferie**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif « chaufferie » pour 2025 en fonction des dépenses de 2024 et des prévisions 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

- Prix du KW : **0.075€**
- Prix de l'abonnement :
 - EHPAD : **15 352.30€**
 - Commune : **13 077.90€**

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025/049 – Bois déchiqueté - Tarif**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune a du bois déchiqueté déclassé à vendre pour paillage en quantité limitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif suivant : **5€ le m3**

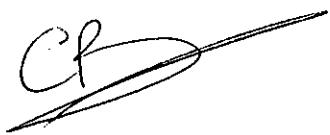
Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Questions diverses :**

- Date du prochain CM : le 23 mai 2025

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX



